



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle de production (EAP)

Cet avis d'opportunité est prolongé d'un an.

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Émetteur : Département des statistiques de court terme (DSCT) dans le direction des statistiques d'entreprises de l'INSEE. Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'ensemble d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) pour le volet industrie hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scierie.

L'enquête annuelle de production (EAP) a été examinée lors de la réunion du 30 mai 2013, par la commission entreprises et stratégies de marché.

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'ensemble d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) pour le volet industrie hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scierie.

Il s'agit de la reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label qui a été octroyé pour la première fois en 2008. L'enquête présentée en 2013 a légèrement évolué par rapport à celle présentée en 2008. Une question sur le temps consacré par l'entreprise à la réponse à l'enquête a été rajoutée pour l'EAP 2011.

L'EAP a trois objectifs majeurs :

- Repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches, et en déduire leur activité principale exercée (APE) en participant ainsi, dans la cadre d'Esane, à l'élaboration des statistiques sectorielles ;
- Fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodcom (règlement du conseil Prodcom 3924/91, directive 96/16/CEE modifiée par la directive 2003/107/CEE), mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.
- Fournir le cadrage annuel à la statistique conjoncturelle dans l'industrie hors IAA et scierie. L'EAP assure un repérage annuel détaillé des produits industriels français pour le compte de l'indice de la production industrielle (IPI) et des indices des prix à la production (IPP).

La collecte est annuelle et réalisée par internet.

Les données définitives seront disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence, et des résultats provisoires seront fournis fin juillet de cette même année (pour quelques variables seulement et à un niveau agrégé de la nomenclature).

La diffusion des données de production sera le calendrier actuel, en particulier pour respecter les obligations du règlement Prodcom, c'est-à-dire une diffusion avant le 30 juin de l'année n+1 pour les données relatives à l'année n.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.